



CONVENTION DE LOCATION SALLE DES CLUBS

ENTRE : Madame le Maire de la Commune de VERNOUX-EN-GATINE
Mairie
1 rue de l'Océan 79240 VERNOUX EN GATINE
Tél : 05.49.95.83.03 Fax : 05.49.95.95.72
Mail : communevernoux@orange.fr

Ci-après dénommée « Commune de Vernoux-en-Gâtine »,

ET : M./Mme _____
Adresse : _____

Téléphone : _____

Ci-après dénommé(e) « L'utilisateur »,

Date de location : _____

Nature de la manifestation : _____

Remise des clés : _____

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES

1. DÉSIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER

Salle des Clubs - Rue des Loisirs - 79240 VERNOUX EN GATINE

2. CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Les clés sont à prendre à la mairie de Vernoux-en-Gâtine et à retourner soit à la mairie, soit dans la boîte aux lettres de la mairie, le jour même ou le lendemain de la location (au plus tard).

3. MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note de dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

4. ASSURANCE

L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile et dommages dégradations couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

Nom de la compagnie : _____

N° contrat : _____

Date de souscription : _____

5. RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.
En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.

6. PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à M./Mme _____
moyennant le règlement de la somme de _____ euros.

Supplément élément cassé ou manquant : _____

MONTANT TOTAL DE LA LOCATION : _____

Moyens de règlement : Espèces

Chèque – N° du chèque : _____
en date du ____/____/____.

7. CAUTION DE GARANTIE

Une caution de **50% du tarif de location soit 16.50 euros** sous forme de **chèque**, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

N° du chèque : _____

Date du chèque _____

L'ORGANISATEUR

LE MAIRE (ou son représentant)